



DEPARTEMENT DE LA DROME
ARRONDISSEMENT DE DIE
CANTON DE SAILLANS
COMMUNE DE SAILLANS

COMPTE RENDU DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU VENDREDI 19 OCTOBRE 2012

L'an deux mille douze, le dix neuf octobre, à dix sept heures, les membres du Conseil Municipal de la commune de SAILLANS se sont réunis dans la salle de la Mairie sur la convocation qui leur a été adressée par le Maire, conformément aux articles L.2121-10 à L.2121-12 du code général des collectivités territoriales.

PRESENTS : M. François PEGON (pouvoir pour M. Hervé ROMAND) ; M. Alain MACHET (pouvoir pour Annette GUEYDAN) ; M. Charles DESBOIS (pouvoir pour Michel BERNARD) ; M. Freddy MARTIN (pouvoir pour Mme Michèle CLOUET) ; Mme Nadine GUINARD ; M. Jean Claude MIEGÉ ; Mme Delphine FONTAYNE ; Mme Bénédicte JAFFRE.

ABSENTS EXCUSES : M Elie MAROGLU ; M Michel-Henri BERNARD ; Mme Michèle CLOUET ; M. Jean-François PECCOUD ; Mme Annette GUEYDAN ; M. Hervé ROMAND.

ABSENTS NON EXCUSES:

Date de la convocation : 11 octobre 2012

Secrétaire de séance : Charles DESBOIS

Quorum : M. le Maire rappelle que la précédente séance prévue le 16 octobre dernier a été ajournée faute de quorum suffisant. Il constate néanmoins que le quorum est atteint avec la présence de huit conseillers municipaux à l'ouverture de la séance. Quatre conseillers sont titulaires de pouvoir (mentionné ci-avant).

Ordre du jour

- 1/ Adoption du compte rendu du conseil municipal précédent.
 - 2/ Dénomination de rues – démarche de raccordement postal
 - 3/ Mise en oeuvre du Schéma Départemental de Coopération Intercommunale - avis du conseil municipal sur le projet de fusion concernant la CCPS, la CCC et la commune de Crest
 - 4/ Subvention exceptionnelle à une association pour une manifestation locale
 - 5/ Projet de création d'un nouveau terrain de basket quartier les Chapelains – demande de soutien auprès du conseil général de la Drôme, de la Fédération Française de Basket, et du Centre National de Développement du Sport
 - 6/ Convention de mise à disposition de locaux communaux à la communauté de communes du pays de Saillans pour l'activité périscolaire
 - 7/ Convention de mise à disposition d'un garage à la communauté de communes du pays de Saillans
 - 8/ Décisions modificatives aux budgets
 - 9/ Cession de matériel d'occasion – cuve de traitement et épandeur à sel
 - 10/ Modification du tableau des effectifs – création d'un poste d'adjoint technique principal de 2^{ème} classe
- Informations et questions diverses :**
Présentation des activités du Club Informatique du Pays de Saillans

Le point de l'ordre du jour relatif à la présentation des activités du Club Informatique du Pays de Saillans doit être reporté.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés

- **ADOPTE** l'ordre du jour tel que présenté ci-dessus.

1) Adoption du compte rendu du dernier conseil municipal

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à la majorité des membres présents et représentés (une abstention),

- adopte le compte-rendu de la séance précédente du conseil municipal

2) Dénomination de rues – démarche de raccordement postal

Monsieur le quatrième adjoint présente la démarche de dénomination de rues pour un meilleur raccordement postal.

La commune finalise en 2012 la numérotation et la dénomination des voies de Saillans.

Cette démarche, appelée « raccordement postal » facilite l'exercice du service postal mais aussi de nombreux autres services publics : accès aux soins et services à domicile (médecins, secours d'urgence) ; identification des abonnés aux réseaux (eau / assainissement / électricité) ; gestion des listes électorales ; élaboration de cartographie (plans de ville...)

La population ainsi que les habitants des rues concernées ont été amenés à donner leur avis sur la dénomination de voies publiques, ainsi que sur celle de voies privées.

La commission municipale chargée d'élaborer ce projet a rendu une proposition soumise aujourd'hui au conseil municipal. Bien que la dénomination de voies privées ne relève pas de la compétence du conseil municipal, celle-ci a fait l'objet d'une proposition dans l'intérêt des habitants de ces voies, qui figure au sein du projet proposé aujourd'hui à l'assemblée.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés

- décide de dénommer plusieurs voies de Saillans conformément à la liste ci-annexée.

3/ Mise en oeuvre du Schéma Départemental de Coopération Intercommunale - avis du conseil municipal sur le projet de fusion concernant la CCPS, la CCC et la commune de Crest

Monsieur le maire rappelle le projet et indique que le préfet a désormais arrêté un projet de périmètre sur lequel la commune de Saillans est amenée à donner son avis dans les trois mois. En l'absence d'expression formelle de l'assemblée, l'avis de la commune sera considéré comme favorable.

Le conseil municipal s'était prononcé favorablement au rapprochement des communautés de communes du pays de Saillans et du Crestois avec la commune de Crest.

Sur cette base, des échanges ont lieu actuellement entre ces collectivités.

Il est souhaitable en conséquence de reporter ce point à la prochaine séance du conseil municipal qui se tiendra en novembre.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés

- décide de reporter ce point à la prochaine séance du conseil municipal.

4/ Subvention exceptionnelle à une association pour une manifestation locale

Monsieur le troisième adjoint indique que l'association « la Muse Errante » sollicite la commune pour la soutenir dans l'organisation d'une manifestation culturelle exceptionnelle qui se déroulera pour partie à Saillans.

Le montant de subvention sollicité s'élève à 70€.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés

- décide d'allouer une subvention de 70 € à l'association « la Muse errante »

5/ Projet de création d'un nouveau terrain de basket quartier les Chapelains – demande de soutien auprès du conseil général de la Drôme, de la Fédération Française de Basket, et du Centre National de Développement du Sport

Monsieur le troisième adjoint rappelle les derniers échanges concernant la création d'un terrain de basket à Saillans. La réalisation de cet espace doit permettre à nouveau la pratique en loisirs et compétition du basket à Saillans. Ce sport comprend de nombreux pratiquants sur la commune, aujourd'hui inscrits, dans les clubs des villes alentours et notamment à Crest. Le basket a toujours été un sport très pratiqué à Saillans.

Le coût total de l'équipement est estimé à 26 011, 15 € HT selon devis produit par l'entreprise « Laquet Tennis » pour un terrain conforme au cahier des charges de la Fédération française de Basket pour la pratique du basket en compétition (équipement de plein air).

Cet espace serait situé quartier les Chapelains, dans le périmètre des activités football et tennis et proche des vestiaires et nouveaux parkings dont les travaux sont en cours d'achèvement. Ces nouveaux espaces, aux normes fonctionnels et accessibles, pourraient être mis à disposition des pratiquants.

Il est sollicité l'aide du conseil général de la Drôme, de la Fédération française de basket, et du Centre National de Développement du sport pour la mise en oeuvre de ce terrain de sport homologué pour la pratique de compétitions sportives.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents ou représentés,

- DONNE son accord pour le projet de travaux pour la réalisation d'une plateforme pour terrain de basket pour un coût total estimé de 26 011, 15 € HT,
- SOLLICITE le soutien du conseil général de la Drôme, du Centre National de Développement du Sport et de la Fédération Française de Basket pour la mise en oeuvre de ces travaux,
- MANDATE le maire pour la mise en oeuvre de cette décision,

6/ Convention de mise à disposition de locaux communaux à la communauté de communes du pays de Saillans pour l'activité périscolaire

Monsieur le maire indique que la communauté de communes du pays de Saillans sollicite la signature d'une convention de mise à disposition des locaux scolaires à titre gratuit pour l'activité périscolaire.

Il s'agit de reconduire, avec la CCPS désormais gestionnaire directe du service, la convention préalablement signée avec l'association « les petits bouts ».

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés

- donne son accord pour la signature d'une convention de mise à disposition de locaux scolaires à la communauté de communes du pays de Saillans au titre de l'année scolaire 2012/2013 à titre gratuit, pour l'exercice exclusif de l'activité périscolaire.

7/ Convention de mise à disposition d'un garage à la communauté de communes du pays de Saillans

Monsieur le maire indique que la communauté de communes du pays de Saillans sollicite la signature d'une convention de mise à disposition d'un garage à titre provisoire et transitoire.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés

- donne son accord pour la signature d'une convention de mise à disposition d'un garage à titre provisoire et transitoire au tarif fixé précédemment par le conseil municipal (40 € par mois).

8/ Décision modificative au budget général (M14) n° 2

Monsieur le premier adjoint propose les décisions modificatives suivantes

Compte	Opération	Montant
6718	Sinistre podium	+ 2000 €
7718	Sinistre podium	+ 2000 €
2115	Aménagements locaux publics place Maurice Faure - SDH	- 622891 €
21578	Achat aspirateur feuilles	+ 1100 €
2135	Cablage réseaux bâtiment la Poste	+ 3000 €
2181	Création carré du souvenir	+ 2000 €
2181	Gîte de la Roche	+ 5420 €
2153	Voirie 2011	+ 47 000 €
2153	Eclairage public	+ 78 000 €
2153	Voirie 2012	- 7516 €
2313	Mairie école	- 2776 €
2313	Voirie 2011	- 69 000 €
2313	Gîte de la Roche	- 5420 €
2313	Eclairage public	- 78 000 €
2313	Extension du groupe scolaire	- 15 000 €
2313	Création vestiaires sportifs	- 26 000 €
2313	Création espace multi sports	+ 13 000 €
024	Lotissement Cèdre	- 256477 €
024	Aménagements locaux publics place Maurice Faure – SDH - vente perception	- 219 500 €
1321	Réserve parlementaire – maison Gautheron	- 15 000 €
1323	Sécurité routière 2012	+ 2000 €
1323	Aménagements locaux publics place Maurice Faure – SDH – subvention CG 26	-137 659 €
1328	Aménagements locaux publics place Maurice Faure – SDH – participation frais branchements	- 31 226 €
1641	Aménagements locaux publics place Maurice Faure – SDH - Emprunt	- 19 221 €

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents ou représentés,

- DONNE son accord pour la décision modificative ci-dessus,
- MANDATE le maire pour la mise en œuvre de cette décision,

9/ Cession de matériel d'occasion – cuve de traitement et épandeur à sel

Monsieur le 1^{er} adjoint indique que la commune a reçu une proposition de reprise d'anciens matériels inutilisés des établissements Faure et Fils comme suit :

- Ancienne cuve de traitement : 150 €
- Ancien épandeur à sel : 500 €

Dans le même temps, l'entreprise Faure et Fils propose de céder à la commune un aspirateur à feuilles de petit gabarit autotracté qui permette l'entretien des ruelles étroites du village.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents ou représentés,

- DONNE son accord pour la cession aux établissements Faure et fils des anciens matériels suivants :
 - Ancienne cuve de traitement : 150 €
 - Ancien épandeur à sel : 500 €
- MANDATE le maire pour la mise en œuvre de cette décision,

10/ Modification du tableau des effectifs – création d'un poste d'adjoint technique principal de 2^{ème} classe

Monsieur le premier adjoint rappelle la situation des effectifs techniques.

L'analyse des besoins, conduit à demander la création d'un poste d'adjoint technique principal de 2^{ème} classe en substitution du poste actuel d'adjoint technique de 2^{ème} classe.

La suppression du poste existant sera effectuée à l'occasion d'un prochain conseil municipal, une fois l'avis du CTP obtenu sur cette proposition de suppression, conformément à la procédure applicable en pareil cas.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents ou représentés,

- DONNE son accord pour la création d'un poste d'adjoint technique principal de 2^{ème} classe au sein du tableau des effectifs du personnel communal,
- MANDATE le maire pour la mise en œuvre de cette décision,

Informations et questions diverses

- Inauguration des aménagements du groupe scolaire et de la mairie (plateau multi sports, extension, chaudière et réseau de chaleur) avec les partenaires financiers (Préfet, Président du conseil général, Député, Vice-Président du conseil régional, ADEME) est organisée le samedi 20 octobre 2012 à partir de 10 h 00. Les conseillers municipaux sont naturellement conviés.

-Information sur l'exercice par le maire, par délégation, du droit de préemption urbain (déclarations d'intention d'aliéner) :

En application de la délibération du 4 avril 2008, Monsieur le Maire informe le Conseil qu'il n'a pas fait et ne fera pas jouer le droit de préemption de la commune pour les déclarations d'intention d'aliéner suivantes :

Date de la décision	Superficie et localisation cadastrale	Prix
19 octobre 2012	B 871 (1036 m ²). Bien non bâti indivis avec servitudes.	25 900 €
19 octobre 2012	D 897 (290m ²) et D 899 (97m ²) Les Courts. Non bâti.	150 €
19 octobre 2012	AB 699 (1630 m ²)	220 000 €
12 septembre 2012	E 571 (2139 m ²) et E 574 (98 m ²)	21 609,42 € HT
8 octobre 2012	E 538 (3329 m ²) E 572 (229 m ²) E 573 (94 m ²)	35 374, 92 € HT
19 octobre 2012	E 530 (66 m ²) E 566 (1691 m ²) E 569 (243 m ²)	87 500 €

La séance est close à 18h 30

Le secrétaire de séance,

Charles DESBOIS